

APPENDICE A. *Suite.*—MALT.

No. 8.—TABLEAU COMPARATIF des rapports de l'entrepôt de malt, pour les années expirées 30 le juin 1870 et 1871.

Divisions du revenu de l'intérieur.	Restant en entrepôt de l'année dernière.	Mise en entrepôt.	Droit d'accise à la sortie de l'entrepôt.		Sortie de l'entrepôt pour l'exportation.	A déduire pour coulage.	Restant en entrepôt.
	Malt.	Malt.	Malt.	—	Malt.	Malt.	Malt.
	lbs.	lbs.	lbs.	\$ cts.	lbs.	lbs.	lbs.
1870	6,397,064	32,992,787	22,636,249	226,362 49	5,573,119	316,053	10,864,430
1871	10,864,430	33,206,876	27,671,497	276,714 97	6,524,850	92,441	9,782,518
1870. Total des droits perçus sur malt					\$226,362 49		
Sur licences					18,350 00		
					<u>\$244,712 49</u>		
1871. Total des droits perçus sur malt					\$276,714 97		
Sur licences					18,050 00		
					<u>\$294,764 97</u>		

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 27 juillet 1871.